

ABONNEMENT.

Saumur :
 Un an 30 fr.
 Six mois 16
 Trois mois 8
 Poste :
 Un an 35 fr.
 Six mois 18
 Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
 Au bureau du Journal
 ou en envoyant un mandat
 sur la poste,
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
 Réclames, — 30
 Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sans restitution dans ce dernier cas;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.

Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 A L'AGENCE HAVAS
 8, place de la Bourse,

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR

19 Mai 1883.

Chronique générale.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

La commission de la magistrature s'est réunie hier matin sous la présidence de M. Lelièvre pour entendre la lecture du rapport de M. Jules Roche.

Dans ce document, qui n'est pas très-étendu, le rapporteur rappelle sommairement les discussions qui ont déjà eu lieu à la Chambre sur la question de la réforme du personnel et résume les travaux de la commission.

Les dépenses totales pour les membres des cours d'appel et des tribunaux en France et en Algérie s'élèvent actuellement à 77 millions 214,417 francs, le nouveau projet les porte à 18,582,700 fr., soit une augmentation de 4,268,283 fr.

Ce rapport, qui a été adopté, sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.

M. Jules Roche, au nom de la commission, a été chargé de demander à la Chambre la mise à l'ordre du jour de la discussion à la séance de jeudi prochain.

Les relations entre le Vatican et le quai d'Orsay, très-tendues depuis la décision servile du conseil d'Etat relativement à la suppression des traitements ecclésiastiques, sont devenues meilleures depuis quelques jours.

Il paraît que le gouvernement a compris l'imprudence de son attitude et qu'il a donné au Nonce l'assurance que l'on s'en tiendrait, en ce qui concerne les évêques, aux déclarations comme d'abus qui ont été publiées.

Une singulière amnistie :
 Sur la proposition de M. Martin-Feuillée,

ministre de la justice, tous les membres du clergé, curés et desservants, qui ont été frappés d'une suspension ou d'une suppression de traitement, seraient, à l'occasion du 14 Juillet, l'objet d'une amnistie générale.

Toutes les sommes retenues seraient payées.

M. Martin-Feuillée aurait présenté cette mesure comme un moyen de ramener le clergé à la République.

Nous pouvons affirmer que, si les aumôniers des hôpitaux de Paris sont supprimés le 4^{er} juillet, le cardinal-archevêque est résolu à faire une protestation éclatante dont les conséquences pourraient être plus embarrassantes que le gouvernement ne se l'imagine.

LE CAS DU GÉNÉRAL GALLIFFET.

On a supposé que l'un des hauts fonctionnaires du ministère de la guerre aurait communiqué au directeur d'un journal politique le dossier du général de Galliffet. On nie absolument au ministère de la guerre qu'aucune indiscretion de ce genre ait été commise, et l'on affirme en outre que les accusations portées contre le général de Galliffet reposent sur des bases purement imaginaires. Il en a été de sa nomination comme général de brigade, sur le champ de bataille de Sedan, comme d'une foule de nominations faites pendant la guerre, en vertu des pouvoirs conférés aux chefs d'armée, et qui ont été définitives sans être soumises à l'approbation du ministre de la guerre; tandis que les nominations faites après le 4 Septembre, et qui portaient d'ailleurs la mention « au titre auxiliaire » ou « à titre provisoire », ont dû être ratifiées par la commission des grades. (Temps.)

On nous assure qu'il est de nouveau question de nommer M. Challemel-Lacour à une grande ambassade.

Par qui serait-il remplacé au quai d'Orsay ? Il nous est difficile de le dire.

Le motif qui ferait renoncer le ministre des affaires étrangères à son portefeuille est son insuffisance qui devient de jour en jour plus visible.

M. Grévy aurait compris que, même dans un Etat républicain, la diplomatie ne s'improvise pas.

M. Grévy a commué en la peine des travaux forcés à perpétuité la sentence capitale prononcée par la Cour d'assises de Meurthe-et-Moselle contre les nommés Rayon et Knauer, reconnus coupables d'avoir assassiné un vieillard.

Plusieurs journaux ont annoncé une rechute de M. Duclerc et que MM. Grévy et Ferry étaient allés le voir.

M. Duclerc n'a point fait de rechute. Et mardi, au contraire, sa jambe a pu être débarrassée de l'appareil dans lequel elle était maintenue.

Quant à la visite que lui ont faite le Président de la République et le premier ministre, le fait est exact; et nous ajouterons qu'il y a dans cette entrevue un secret qui fera grand bruit dans quelques jours, si M. Duclerc se rétablit aussi vite qu'on l'espère.

Parlant des funérailles aussi pompeuses que civiles de M^{lle} Juliette Drouet, la fidèle « compagne » de Victor Hugo, la Patrie termine son article par ces paroles :

« Tous ces libres-penseurs, tous ces esprits forts, tous ces chantres de l'union libre qui n'ont pas assez d'anathèmes méprisants à lancer contre M^{me} de Maintenon et Louis XIV, n'ont pas assez de louanges et de fleurs à l'adresse de Juliette Drouet et de Victor Hugo !

« Pauvres gens, pauvres hommes célèbres, pauvres femmes honnêtes, qui pendant des années vous êtes inclinés devant la concubine du poète, et qui n'avez pas reculé devant la honte de vous incliner devant son cercueil sans prêtre, ne vous vous en

prenez qu'à vous si, quelque jour, quelqu'une des vôtres suit l'exemple de la belle figurante de la Porte-Saint-Martin.

« Ce jour-là ! — dont Dieu vous préserve ! — vous comprendrez la portée de cette parole : « Malheur à celui par qui le scandale arrive ! »

ÉTRANGER

LE COURONNEMENT DU CZAR. — La France reçoit cette dépêche de Saint-Petersbourg :

« Les délégués de toutes les provinces de l'empire arrivent en foule. Les hôtels regorgent. On voit des uniformes de toutes les nations.

« Mais la ville est absolument calme. La surveillance redouble d'intensité.

« La capitale est entourée d'un cordon de troupes, particulièrement serré entre Saint-Petersbourg et Gatchina, où réside le Czar.

« Le secret est absolument gardé sur la date exacte du départ pour Moscou. »

LA FIN DE LA TURQUIE. — Lord Dufferin a été chargé par lord Granville de poser catégoriquement la question au Sultan.

S'il veut laisser les Anglais maîtres absolus de l'Egypte, l'Angleterre n'entrera pas dans la triple alliance, elle empêchera l'Autriche et l'Italie de se partager les dépouilles ottomanes et elle ne permettra pas à la Russie de s'avancer soit en Europe soit en Asie.

Si le Sultan refuse, ce sera le partage immédiat de ce qui reste de la Turquie, et l'Angleterre embossera ses cuirassés lorsque le moment viendra, pour garder Constantinople et se l'adjuger dans le partage définitif. Les autres puissances feront absolument ce qu'elles voudront.

25 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

FOLLE?...

Par M^{me} Claire de CHANDENEUX.

Marie pleurait, M. Montrel se leva dans une agitation difficile à exprimer, car elle procédait de l'étonnement, de l'indignation, du doute. Que signifiait cette odysée lamentable dont la sincérité demeurait entière au milieu des défaillances du récit ? Léonide, aveuglée par des craintes maternelles, avait-elle eu le jugement faussé au point de croire indispensable et légitime la séquestration de cette enfant, que les tendresses de la famille pouvaient plus sûrement ramener à la santé ?

Fallait-il voir dans ce système la légèreté d'une femme frivole, l'égoïsme d'une femme personnelle, ou le manque de cœur d'une femme sans bonté ?

En vain la raison du jeune homme lui montrait-elle le peu de fonds qui se pouvait faire sur les dires des deux pauvres créatures éprouvées, frappées l'une de cécité, l'autre d'insanité d'esprit : les détails navrants, ses propres souvenirs, les remarques involontaires, les scènes étranges de cette journée, soulevaient, à travers le brouillard, quelques lambeaux du voile.

Marie, épuisée de larmes, reposée par la pénétrante chaleur du foyer, s'était insensiblement assoupie. Ses mains jointes, serrées sur ses genoux, semblaient prier encore; sa respiration s'échappait, égale et douce, de ses lèvres entr'ouvertes.

La teinte blanche de ses joues, la transparence bleuâtre des paupières, sa pose abandonnée dans un sommeil réparateur, révélaient la souffrance morale autant que la fragilité de l'organisme.

Eugène la contempla longuement avec une immense pitié. Il se sentait pour cette enfant malade, qui se confiait si ingénument à lui, quelque chose des entrailles du père, et à coup sûr le dévouement le plus fraternel.

Peu à peu, l'angoisse qui lui mettait la sueur au front, le doute qui luttait contre son amour, devinrent si poignants que, las de combattre dans l'obscurité, il résolut brusquement de courir à l'évidence.

Il voulait des preuves, il voulait des faits. Peut-être encore espérait-il trouver dans son enquête du soulagement pour son esprit, du repos pour son cœur.

Enveloppant la jeune fille endormie d'un regard plein d'affection protectrice, il sortit à petit bruit; mais, à peine hors du salon, il s'élança rapidement dans l'escalier, oubliant presque, dans sa préoccupation cruelle, la présence auguste de la mort dans cette triste maison.

XIV

Le jour naissant rayait de longues lignes blanches les corridors déserts. La femme, qui s'éveillait avec l'aube, envoyait au château muet son premier murmure rustique, beuglements d'animaux de labour, aboiements de chiens, chants du coq, roucoulements de pigeons.

Ces bruits divers couvrirent celui d'une voiture qui s'arrêtait au perron. En toute autre circonstance, Eugène l'eût épia profondément, cette voiture, qui, de la gare, amenait peut-être enfin M^{me} de Brix.

En cette heure fiévreuse, il n'y songea même pas.

La porte de M^{me} Heurtebot était grande ouverte. Cela s'expliquait naturellement par le désordre de cette nuit funèbre où personne ne s'était couché. Au fond, s'ouvrait également l'appartement de Marie. Debout sur le seuil, Eugène le parcourut d'un regard interrogateur : il y a des intérieurs qui sont une révélation.

C'était une chambre vaste, froide et sévère. Un lit immense, à rideaux d'antique soie brune, en occupait un côté. Un Christ d'ivoire jauni, d'une expression désolée, penchait au chevet sa tête expirante.

Entre les rideaux, une copie de Velasquez montrait le visage convulsé d'un martyr, horrible

à contempler, malgré l'auréole lumineuse de son front sanglant.

Le jeune homme, par une vision rapide, se représenta la jeune malade perdue sous les courtines traînantes, étouffée sous le lourd baldaquin, fixant, dans la pénombre, ses yeux effarés sur le lugubre martyr espagnol.

Il ne put se défendre de penser qu'il fallait à ce chevet hanté par la folie une Vierge souriante, un enfant Jésus blond et béniissant... des fleurs... des rayons partout.

Il n'y avait là ni fleurs, ni rayons.

La même épaisse soie brune étendait ses longs plis devant les fenêtres. Sur la cheminée, très-haute, une pendule de marbre noir avec un Béli-saire de bronze, deux flambeaux élançés, deux pelotes criblées d'épingles. Ça et là, des fauteuils.

Sur une table, le tricot de la gouvernante, un bas de taille à y enfouir un nouveau-né. Pas une broderie, pas une corbeille à ouvrage, pas le moindre vestige d'un de ces délicats travaux qui sont l'occupation, la distraction des femmes.

Une bibliothèque ancienne remplissait l'espace compris entre les deux fenêtres; vide de tout livre, elle avait échangé sa destination première contre celle d'étagère à curiosités. En s'en rapprochant, on découvrait que les curiosités se bornaient à quelques douzaines de coquillages vulgaires rapportés des bains de mer.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 18 mai.

L'agitation qui depuis quelque temps règne sur nos rentes continue et a même l'air de gagner les autres valeurs.

La Bourse de ce jour est lourde. Les rentes sont en baisse: le 3 0/0 cote 79.85, l'amortissable 81.35, le 5 0/0 109.45.

La Banque dont le dernier bilan fait ressortir 746,660 francs de bénéfices pour la dernière semaine, se relève un peu et cote 5,410.

Le Foncier est toujours très-ferme entre 1,340 et 1,345; les Obligations Foncières nouvelles à 350 les libérées et 345 les non libérées.

La Compagnie Foncière de France et d'Algérie a un marché très-animé entre 502 et 505.

Les divers établissements de crédit sont en légère réaction: la Banque de Paris de 1,080 à 1,070, le Lyonnais à 567, la Générale à 540, le Mobilier à 390.

Les chemins sont en baisse: le Lyon à 1,485, le Nord à 1,920, l'Orléans à 1,250.

Le Suez, après avoir débuté à 1,365, clôture à 2,352. Les recettes du transit pour la journée d'hier ont été de 370,000 francs.

L'Italien est en hausse à 92.40, l'Egypte à 366 et le Turc cote 11.95. Le Financier des Communes, dans son dernier numéro, a publié sur cette valeur une étude dont il ressort que la situation n'est pas aussi bonne qu'on le prétend.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LA QUESTION

DES

Tramways Saumurois.

Depuis que le décret d'utilité publique sur l'établissement des Tramways de Saumur à Fontevrault, avec raccordement sur Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été rendu, nous n'avons plus guère entendu parler de cette affaire. Elle semble d'ailleurs n'avoir reçu encore aucun commencement d'exécution. Il importerait cependant que le public intéressé ne fût pas entièrement laissé de côté. Les communes, que doit traverser la nouvelle voie, ont promis ou voté des subventions, sans doute; quel cas fait-on de leurs engagements?

Nous ne voulons pas entrer dans les détails de construction des Tramways, au point de vue technique et spécial, comme voie ferrée, ni relever les critiques qu'on a faites de leur établissement sur des routes fort étroites; cela était du domaine de l'enquête, depuis longtemps close. Nous voulons simplement examiner le côté financier de l'affaire, en nous reportant à la loi du 41 juin 1880, qui a réglé cette matière.

Pour favoriser l'entreprise des Tramways, l'Etat a voulu par cette loi subventionner leur exploitation et aider ainsi les Compagnies à retirer un revenu avantageux du capital qu'elles auront dépensé.

Voici la loi:

« Art. 36. — Lors de l'établissement d'un Tramway desservi par des locomotives et destiné au transport des marchandises en même temps qu'au transport des voyageurs, l'Etat peut s'engager en cas d'insuffisance du produit brut pour couvrir les dépenses d'exploitation et 5 0/0 par an du capital d'établissement tel qu'il a été prévu par l'acte

de concession et augmenté, s'il y a lieu, des insuffisances constatées pendant la période assignée à la construction par ledit acte, à subvenir, pour partie, au paiement de cette insuffisance, à condition qu'une partie au moins équivalente sera payée par le département ou par la commune, avec ou sans le concours des intéressés.

» La subvention de l'Etat sera formée:

1° D'une somme fixe de 500 fr. par kilomètre exploité;

2° Du quart de la somme nécessaire pour élever la recette brute annuelle (impôts déduits) au chiffre de 6,000 fr. par kilomètre.

» En aucun cas la subvention de l'Etat ne pourra élever la recette brute au-dessus de 6,500 fr., ni attribuer au capital de premier établissement plus de 5 pour 100 par an.

Ce qui revient à dire que l'Etat subventionnera annuellement les Tramways de 500 fr. de fixe par kilomètre et en plus d'une somme indéterminée mais égale à celle que le département et les communes fourniront, pourvu que cette somme ne dépasse pas le quart de ce qui manquera pour élever à 6,000 fr. la recette brute du kilomètre.

Pour établir le budget des dépenses et des recettes de nos Tramways, nous avons donc deux choses principales à examiner:

- 1° Les frais de premier établissement; 2° Ceux de l'exploitation.

Frais de premier établissement:

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes 20 kilomètres de Tramways à 35,000 l'un, y compris le matériel roulant (700.000), Etudes préliminaires, achats de terrains et de gares le long des routes trop étroites (300.000), Total (1.000.000).

Frais d'exploitation:

Table with 2 columns: Description and Amount. Includes Personnel (Un directeur, 3,000 fr.; un inspecteur, 2,000; un comptable, 1,800; trois conducteurs, 3,600; six hommes aux machines, 9,000; quatre employés aux différentes gares, 3,000), Ensemble (22.400), Combustibles, huiles, éclairage, chauffage des gares, des bureaux (25 fr. par jour) (9.000), Entretien de la voie et des gares (8.000), Matériel roulant, détérioration, usure, remplacement (18.000), Total (58.000).

Nous aurons donc, d'après ce compte, 58,000 fr. de frais d'exploitation sur un Tramway qui aura coûté 1 million de premier établissement, ce qui fera en somme, pour tenir compte de l'intérêt du capital engagé, 108,000 fr. de dépense annuelle.

Il est bien possible que nous fassions quelques erreurs dans la répartition et le détail de nos dépenses, nous croyons cependant ne pas nous égarer énormément. La loi elle-même fixe à 6,000 francs par kilomètre la recette brute des Tramways. Dans notre cas, la dépense, d'après cette évaluation, serait de 120,000 fr. Nous ne sommes donc pas dans l'exagération.

Quoiqu'il en soit, cette affaire exigera, pour être fructueuse, 300 fr. de recette quotidienne, soit en subventions, soit en produit de transport. C'est un gros chiffre, et nous attendons de ceux qui dirigent cette entreprise des explications qui rassurent le public sur son avenir.

Combien de subvention des communes?

Combien de subvention de l'Etat?

Quel est le produit prévu? etc...

En un mot, telles sont les principales questions auxquelles il faut répondre pour que le public juge des chances de réussite de l'affaire. Ce n'est que quand il aura été sérieusement éclairé sur la constitution de la Société, sur son capital social, sur les frais d'établissement de la voie et de son exploitation, qu'il sera à même de prendre un parti, et que ceux qui ont pris l'initiative de l'affaire, n'aient plus aucune responsabilité à encourir vis-à-vis de lui.

C'est pourquoi nous demandons et espérons qu'on voudra bien nous donner des éclaircissements.

Saumur.

Depuis plusieurs jours, des agents de la municipalité parcourent la ville avec un cahier de souscriptions pour les écoles.

Quel est le but de cette souscription?

L'Administration devrait bien donner des explications; cela ne pourrait nuire à l'œuvre. Aux uns, les agents disent que c'est en faveur de toutes les écoles, ce qui induit quelques personnes en erreur; à d'autres, ils ajoutent: écoles municipales.

C'est une manœuvre dont on rejettera toute la responsabilité sur les employés, mais dont il est bon de prévenir le public.

Le crédit des écoles est donc épuisé?

Avant-hier, à l'ouverture nord du tunnel du chemin de fer, côté de la Loire, il s'est produit un éboulement prévu depuis quelques jours et contre lequel on avait pris des précautions pour éviter tout accident de personnes.

Le sol, détrempé par les eaux de source qui s'écoulent en si grande quantité de cette excavation, n'offrait plus aux charpentes qui soutenaient les terres un point de résistance suffisant. Tous les bois, tous les étaçons avaient subi un mouvement, et l'enclos du Jagueneau s'affaissait d'une manière visible.

M. Tresca avait décidé de reculer l'ouverture du tunnel. L'éboulement vient d'avancer la besogne; il s'est produit sur une longueur d'une vingtaine de mètres. Les ouvriers du tunnel ont dû nécessairement sortir par l'ouverture sud, celle du nord étant complètement obstruée.

Il y a environ 2,500 mètres cubes de terres à enlever. Les eaux de source retenues par ce barrage menaçaient d'envahir les chantiers, et il a fallu installer aussitôt un puissant siphon pour éviter la suspension du travail.

Voici les noms des instructeurs du bataillon scolaire de Saumur, désignés par M. le général commandant la 35^e brigade d'infanterie, et qui font partie des cadres de l'armée territoriale et de la réserve de l'armée active:

Capitaine: M. Doussain. — Lieutenant: M. Cerclais. — Sous-officiers: MM. Broum, Baranger et Gicquiau. — Caporal: M. Trahot.

L'Univers illustré, portant la date du 19 mai, donne à sa dernière page deux dessins de Gotorbe représentant les jolies statuettes de M. le vicomte de Montarby: Avant la reprise, — après la reprise, qui auront un certain succès à Saumur.

Dans notre numéro de lundi, nous publierons le texte qui accompagne ces dessins.

L'énorme pied de noyer visible à la scierie de M. Delcour, à Tours, et dont nous parlions hier d'après l'Indépendant, provient de la propriété de Salvère, commune de Neuillé, près Saumur.

Nous rappelons qu'une grande cavalcade de charité aura lieu demain dimanche à Longué.

On annonce la mort de M. Lefezelier, président du tribunal de La Flèche.

SQUARE DU THEATRE.

Musique Municipale de Saumur

Concert du Dimanche 20 mai 1883, à huit heures du soir.

Programme.

- 1. Honneur et Patrie, allégre. 2. Ouverture des Dragons de Villars. 3. Péronnette, polka pour piston. 4. Fantaisie sur l'Ombré. 5. Brise de mai, redowa.

Le chef, V. MEYER.

Théâtre de Saumur.

Nous avons annoncé, pour mardi prochain, la représentation des Effrontés.

Malgré les vingt-deux ans écoulés depuis sa première apparition au Théâtre-Français (10 janvier 1861), la belle comédie de M. Emile Augier n'a nullement vieilli; elle conserve cette hardiesse, cette force d'observation, cette multiplicité d'effets et ces fusées d'esprit qui font incontestablement de M. Emile Augier le premier des auteurs dramatiques de notre époque. La reprise des Effrontés à la Comédie-Française, dans la première quinzaine du mois de mars dernier, a donc été un véritable événement, et chaque nouvelle représentation de l'œuvre voit se renouveler son succès d'autrefois — peut-être encore plus considérable.

Le Réveil s'exprimait en ces termes après la première représentation de la reprise des Effrontés:

« Voici la comédie la plus complète, sinon l'œuvre la plus haute du répertoire contemporain. L'exposition en action du premier acte est un modèle d'art dramatique. Du premier coup, tous les personnages, à l'exception de Giboyer, qui n'apparaît qu'au troisième acte, sont posés, tous leurs mobiles sont indiqués, tous les ressorts de l'action sont mis en jeu. Un maître début. Ce que les auteurs dramatiques savent d'ordinaire le moins, c'est leur commencement.

Au pied d'un meuble, un volume usé, déchiré sous les doigts qui mille fois en avaient tourné les pages. C'était Don Quichotte, l'histoire d'une folie...

Bugène contemplant avec une angoisse croissante cette chambre plus glaciale encore à l'âme qu'au corps; cette chambre où rien de jeune, de gracieux, de féminin n'arrêtait le regard.

Ce n'était point là le foyer domestique réclamé par cette enfant: l'hygiène morale y faisait complètement défaut.

— Madame Heurtebot! appela-t-il d'une voix contenue.

On ne répondit pas; mais il se fit un léger bruit derrière une porte entre-bâillée qu'une portière, de l'éternelle soie brune, cachait en partie.

Il y frappa; le silence s'établit aussitôt. Troublé, surexcité au delà du possible par une inquiétude vague, une curiosité de plus en plus légitime, pour la première fois il brava les minutieuses convenances dont il restait toujours l'esclave, et, poussant la porte, entra résolument.

Il ne vit rien d'abord. Un chat effarouché bondit dans ses jambes et s'enfuit en miaulant.

L'obscurité régnait dans cette pièce; par la porte largement ouverte maintenant, un jour indéfini venait mourir à quelques pas du seuil.

Les yeux du jeune homme s'accoutumèrent peu à peu à cette clarté douteuse, et il reconnut, avec

un indicible frémissement, qu'il se trouvait dans une sorte de cellule basse, étroite, sans lumière, sans air, sans meubles, quelque chose comme un cachot de condamné.

Il fit, en tâtonnant, le tour de la cellule froide et carrelée; les murs étaient nus. Ses pieds heurtèrent les seuls objets qui y fussent contenus: un appareil à douches et un paquet de cordes.

— La force!... la force, pour cet être faible et souffrant! quelle erreur!... quelle faute! murmura-t-il en passant sa main brûlante sur son front.

Il croyait comprendre et ne pouvait admettre d'avoir compris, car c'était accuser déjà.

A ce moment, M^{me} Heurtebot fit irruption dans la chambre, suivie d'une autre femme, dont la robe de soie bruyante égratignait les meubles au passage.

Protégé par l'ombre de la cellule, il reconnut Léonide toute blanche, la lèvre irritée; mais il n'eut le temps ni de parler, ni de se montrer: la voix stridente de M^{me} de Brix s'élevait pleine d'acrimonie. Bien qu'elle eût déjà traversé la chambre de sa sœur morte, pas une larme ne loisait dans ses yeux... Il venait pour savoir, et la vérité allait jaillir: il le sentait. La Providence était pour lui.

— Que se passe-t-il, Heurtebot? demandait Léonide; j'exige qu'on me le dise à l'instant. Où est Marie?... Votre trouble... vos réponses embrouil-

lées ne m'expliquent point cette aventure.

— Mais, madame, cette nuit terrible... la mort de...

— La mort de M^{lle} Poncelet n'a rien à faire avec vos ordres.

— Vous n'étiez pas là, madame, et, pour vous suppléer...

— Me suppléer! Prétendriez-vous que Marie en fût capable?

— Je ne dis pas... C'est une fatalité sans nom! Jamais cela n'était arrivé.

— Mais quoi donc?

— M^{lle} Marie a voulu assister M^{lle} Poncelet dans ses derniers moments.

— Il fallait l'empêcher.

— M^{lle} Marie s'est révoltée!

— Révoltée!... allons donc!... répéta Léonide avec un air de pitié qui glaça M. Montrel au cœur. Révoltée!... que vous sert d'avoir une cellule?

— Je vous ferai observer, madame, que M^{lle} Marie se sentait soutenue.

— Ah! toujours M^{lle} Ursule!... Eh bien son influence n'entravera plus votre consigne.

— Il ne s'agissait pas de M^{lle} Ursule.

— Et de qui donc?

— Madame... c'est M. Montrel lui-même...

— Finissez. C'est M. Montrel?

— Qui est venu... et qui a emmené...

— Ah! c'est M. Montrel?... vraiment?

— Elle l'a suivi, madame!... malgré moi.

— Malgré vous?

— Ah!... si j'avais pu prévoir... je n'avais aucune méfiance...

— Votre métier est d'en avoir.

— M. Montrel m'imposait silence, madame, et, toutes mes protestations n'ont abouti qu'à montrer mon impuissance.

Léonide eut une soudaine explosion de colère.

— Qu'est donc M. Montrel ici? s'écria-t-elle... pour qu'il se permette d'ordonner, et qu'on se permette de lui obéir?... Il n'est même pas encore mon mari, que je sache?

(A suivre.) CLAIRE DE CHANDENEUX.

Un député à la tribune.

— Messieurs, je viens vous demander la permission de m'absenter quelques jours.

— Et la commission des congés?

— Tous ses membres sont en vacances.

Un personnage politique, dont le nom a été souvent prononcé pendant la dernière crise ministérielle, cause de la situation avec un ami.

— Pourquoi n'avez-vous pas accepté un ministère?

— Pas en ce moment... un ministère dans ce temps-ci, c'est pire qu'une maison d'arrêt...

— Oh!... un arrêt de quelques semaines!

Et quelles physionomies aimables, quels caractères vigoureux, quels types grotesques !

Le mal dont M. Emile Augier signalait les approches nous a tout à fait envahis. Place aux faiseurs d'affaires, aux tripoteurs, place aux impudents ! C'est à eux qu'appartient aujourd'hui le haut du pavé.

La langue de cette comédie est excellente, tour à tour élégante, forte, vibrante, semée de mots charmants. — *Henri Bauer.*

De son côté, le *Clairon* a donné cette appréciation :

Quelle bonne soirée et comme on est heureux d'écouter tant de belles choses si bien dites ! On les sait par cœur, et cependant on éprouve une satisfaction toujours nouvelle à les entendre ; des pièces comme celles-là ne vieillissent pas ; les *Effrontés* viennent d'être applaudis tout à l'heure comme ils l'ont été il y a vingt ans.

C'est que cette œuvre est vraiment magnifique. Il y règne un tel courant d'idées généreuses, de vertueuse indignation, de résolution virile, de raillerie sanglante, on y sent un tel souffle de révolte âpre, vivace et violente, que l'enthousiasme vous saisit et vous transporte.

Ces cinq actes sont comme illuminés par le rayonnement d'une éblouissante honnêteté devant laquelle il faut s'incliner.

Ce sont des vérités éternelles que prononce l'immense autorité de M. Augier. Ce qu'il défend, c'est la morale, c'est la justice, c'est l'amour ; ce qu'il flétrit, c'est le mensonge, c'est la dépravation, c'est le chantage ; et il marche droit son chemin, d'un pas ferme et assuré, dédaignant les petits moyens, et visant le but avec cette franchise et cette loyauté qui sont le propre de son talent.

On peut le suivre, il ne nous mènera jamais que vers les choses désirables. Cet homme-là ne fera jamais petit, il est sans contredit le représentant le plus sincère et le plus élevé de l'esprit français au théâtre. — *Osnald.*

Ajoutons que les *Effrontés* auront pour principaux interprètes sur notre scène des artistes avantageusement connus. D'abord, M. Emile Marck, dont nous n'avons pas à faire l'éloge ; puis MM. Rameau et Sully, tous deux de l'Odéon, MM. Chamonin et Lacroix, du Vaudeville, M^{me} Dorsay, du même théâtre, etc., qui se sont déjà fait applaudir à Saumur.

D'ailleurs, voici les bonnes nouvelles que nous recevons au sujet de la troupe qui accompagne M. E. Marck. On lit dans *l'Avenir de l'Est*, de Reims :

La troupe qu'Emile Marck nous a amenée hier est la plus complète, la plus homogène que nous ayons vue parmi les compagnies en tournée. L'ensemble est correct, arrondi, parfait, et, dans le détail, il n'est pas un rôle, si petit qu'il soit, qui ait été confié à une médiocrité. On sent là, de la première scène à la dernière, l'effet d'une direction qui possède son art et qui est imbuée des grandes traditions.

Nous ne pouvons donc que bien augurer de la soirée de mardi.

LES ROSIERS. — Jeudi matin, vers 7 heures, des laveuses des Rosiers, en arrivant à la cale du quai, aperçurent une femme qui se débattait dans l'eau. À leurs cris, plusieurs personnes accoururent et parmi eux un jeune ouvrier boulanger, le nommé Labousse, qui se jeta courageusement à l'eau tout habillé. Bientôt il parvint près de la submergée qui était emportée par le courant très-rapide en cet endroit et allait disparaître ; déjà elle ne faisait plus aucun mouvement.

En même temps, le sieur Lelièvre, canotier-baliseur, monté sur un bateau, se porta à leur secours, et ramena Labousse et la femme à terre.

M. le docteur Vidal donna tous ses soins à la noyée ; mais l'asphyxie était complète, il n'a pu la rappeler à la vie. On croit qu'elle sortait de déjeuner.

Cette femme a été reconnue pour être la veuve Besnard, née Marie Godard, âgée de 43 ans, marchande ambulante, née aux Pas (Manche).

Le courage et le sang-froid de Labousse font le plus grand honneur à ce jeune homme.

LES PONTONNIERS A DOUÉ.

On écrit de Doué au *Patriote* :

« Nous avons eu ici, pendant deux jours, la première colonne des pontonniers sous les ordres du colonel, accompagné de l'état-major.

Mercredi, à 4 heures du soir, le colonel passait une revue sur le Mail, et pendant ce temps la musique se faisait entendre. La revue n'a pas été longue ; mais la musique a continué à jouer pendant près d'une heure encore, au grand plaisir des spectateurs.

Le soir, un concert, organisé par MM. les pontonniers, a eu lieu chez M. Grellet, au Casino. La salle, quoique très-vaste, était comble, et les portes et fenêtres, laissées ouvertes, laissaient voir un grand nombre de curieux au dehors.

L'orchestre était dirigé par le sous-chef de musique des pontonniers.

Plusieurs véritables artistes se sont fait entendre.

Tous ont, tour à tour, soulevé les applaudissements unanimes des spectateurs, notamment M. Bègue, qui est un comique accompli.

Une quête a été faite pour les pauvres de la ville de Doué par MM. les chanteurs improvisés.

En résumé, charmante soirée qui laissera les meilleurs souvenirs parmi tous.

Merci au 2^e pontonniers. — B... »

ANGERS.

L'arrivée des pontonniers. — L'arrivée des pontonniers qui ont obtenu le prix de tir à Poitiers, a eu lieu hier à midi par une chaleur vraiment tropicale, au milieu de deux haies continues de spectateurs.

La brillante musique ouvrait la marche, jouant des airs propres à relever le pas des soldats harassés de fatigue.

Venait ensuite le colonel accompagné de ses officiers ; ceux-ci étaient suivis de deux chars décorés de nombreux drapeaux et disparaissaient sous une voûte de verdure. Au milieu était inscrit le nom du soldat victorieux surmonté du tonneau symbolique.

Derrière marchaient les soldats, couverts de sueur et de poussière ; la poussière, mêlée à la sueur qui couvrait le visage, leur donnait l'aspect énergique d'une armée en campagne.

Le régiment fut reçu à la caserne avec de nombreuses acclamations. (*Etoile.*)

L'Union de l'Ouest dit également :

« Le 2^e pontonniers est rentré aujourd'hui à Angers. A midi et demi, le régiment défilait sur le pont du chemin de fer. Après la musique, venait un char enguirlandé, portant Courmay, le vainqueur des exercices de 1883 ; un second char, également enguirlandé, suivait à quelque distance, et rappelait par deux écussons les succès précédents du régiment, le plus jeune peut-être de l'armée française.

Partout, sur son passage, le 2^e pontonniers a reçu de la population un sympathique accueil. »

CHOLET.

Le 43 mai, dans l'après-midi, M. Tatrais, demeurant à Cholet, traversait la rue des Bons-Enfants, quand un cabriolet, descendant la même rue à fond de train, le renversa violemment à terre et lui occasionna plusieurs blessures graves.

La joue droite a été bien écorchée, et une des roues du véhicule lui a écrasé la main gauche. Peu s'en fallut que la voiture lui passa sur le cou ; sans le mouvement qu'il fit pour se retirer un peu en arrière, sa vie eût été gravement compromise.

M. Tatrais est âgé de 57 ans.

POITIERS.

Les laboureurs de la commune de Poitiers célébreront la fête de Saint-Isidore, leur patron, demain dimanche 20 mai, à 4 heures du matin, en l'église de Montierneuf de Poitiers.

Les membres de la Société d'Agriculture de Poitiers sont invités à la cérémonie.

Société des Antiquaires de l'Ouest.

La Société archéologique de Touraine, sous la direction de son président, M. Léon Palustre, se rendra lundi prochain, 21 mai, à Sanxay, pour visiter les fouilles du R. P. de la Croix. Les voitures partiront de l'hôtel de France, à Poitiers, à 7 heures du matin.

La journée de mardi 22 mai sera consacrée par les archéologues de la Touraine à la visite et à l'étude des principaux monuments de Poitiers.

FOIRES DE MAINE-ET-LOIRE.

Lundi 21 mai : Allonnes, Vihiers (2 jours).

Mardi 22 : Durtal.

Mercredi 23 : Louroux-Béconnais, Montjean.

Judi 24 : Brissac, Ingrandes.

Vendredi 25 : Angers (8 jours), La Pommeraye.

Samedi 26 : Martigné.

FOIRES DES DÉPARTEMENTS VOISINS.

Lundi 21 : Château-la Vallière, Saint-Mars-la-Jaille, Mayenne, Craon.

Mardi 22 : Belligné, Ancenis.

Vendredi 25 : Sainte-Suzanne, Nantes.

Pour se mettre sans doute en haleine et pour s'entraîner en vue de la fête de gymnastique d'Angoulême, deux membres de la société de gymnastique d'Alsace-Lorraine ont fait à pied la route de Paris à Angoulême, où ils sont arrivés jeudi, après douze jours de marche.

Ces marcheurs infatigables, qui ont nom MM. Edmond Joly et Adolphe Vignon, ont fait étape successivement à Etrechy (Seine-et-Oise), Tourny, Orléans (Loiret), Mer (Loiret-Cher), Blois, Amboise, Tours, Sainte-Maure, Châtelleraup, Poitiers et Ruffec, où ils ont fait constater leur passage par les municipalités de ces diverses villes.

LES CLOCHETTES BLEUES

Sonnez, sonnez, ô clochettes des bois,
J'ai lu la grande missive,
Tout l'air est plein de soupirs et de voir,
Le beau printemps nous arrive.

L'orchestre ailé, tout le chœur des oiseaux
Gazouille et rit sur les branches ;
Les fleurs ont mis, au miroir des ruisseaux,
Leurs robes roses et blanches.

Du haut des cieux, l'aleurette répond
Aux chants qui montent des plaines,
Et l'ombre écoute les brises, qui font
Chanter leurs tièdes haleines.

Partout c'est joie et musique et chansons,
Partout c'est joie et c'est fête.
Des strophes sortent de tous les buissons,
Chaque arbre semble un poète.

Sonnez, sonnez, ô clochettes des bois,
J'ai lu la grande missive,
Tout l'air est plein de soupirs et de voir,
Le beau printemps nous arrive.

André VAN HASSELT.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Jérôme. — Menus faits. — Théâtres, par Damon. — Inauguration de l'exposition d'Amsterdam, par H. V. — Le Salon de 1883, quatrième article, par Janillon. — Avant et après la reprise, par Ch. Frank. — Revue scientifique, par le Dr E. Decaisne. — A travers la Colombie anglaise, par R. Bryon. — Deux petits sabots (suite), par Ouida. — La question du Tonkin, par X. D. — Variété : Une Chasse aux chats tigrés, par Paul Caillard. — Bulletin financier, par Pliutus. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Echecs.

GRAVURES : Paris : Vue de l'exposition de sculpture, du Salon de 1883. — Amsterdam : Inauguration de l'exposition internationale (trois dessins). — Salon de 1883 : Les Politiciens, tableau de M. J. Worms. — Revue comique du Salon, par Draner. — Amérique du Nord : A travers la Colombie anglaise (cinq gravures). — Carte du Tonkin. — Avant la reprise, après la reprise, statuettes de M. le vicomte de Montarby. — Rébus.

Abonnements : un an, 21 fr. ; six mois, 11 fr. ; trois mois, 6 fr.
Bureaux : rue Auber, 3, Paris.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr.
Union postale 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 15 mai :

TEXTE : Paysage : Villefranche, vue prise de la colline de Saint-Jean ; lettre de Français. — Les Pérégrinations de Camarade (suite), par M^{me} J. Colomb. — Arthur Young en Italie, par M. Paul Lafitte. — Les Celtes, par M. Henri Martin. — Fragments d'un journal intime, par H.-F. Amiel. — Un Capitaine à louer ; le Duel, par M. Ed. Charton. — Nautile monté en cuivre doré, par M. Ed. Garnier. — Le Carnet d'un voyageur, par M. Paul Pelat. — Abus des logements militaires au seizième siècle ; Résistance des habitants de Prouais, par M. L. Merlet. — Orviétan, par M. le Dr Louis Marchant.

GRAVURES : Dessin sur bois de Français, d'après sa peinture exposée au Salon de 1882. — Arthur Young. — Bradfield-Hall, résidence d'Arthur

Young. — Capitaine à louer, estampe du dix-huitième siècle. — Nautile monté en cuivre doré. — Deux fresques florentines du quinzième siècle, transportées au Musée du Louvre. — Pot à orviétan. — Une Averse, croquis par Topffer.

LA SEMAINE ILLUSTRÉE

ET LE MESSAGER DE LA SEMAINE

Sommaire du numéro du 12 mai 1883.

Chronique parisienne, par Alceste.
Courrier littéraire et artistique.
Nouvelles historiques et géographiques.
Le Salon, par J.-J. Clouet.
Autour du Monde : Les Chott, par Jules Roy.
La Fournaise, XXV, par Charles Deslys.
Herbes folles, par Henry Martin-Dairvault.
L'homme de Pompéi, par H. B.
Portraits littéraires : JULES SANDRAU, par Henry Martin-Dairvault.
La Symphonie (nouvelle), par A. Roussat.
Causerie scientifique.
Petite chronique mondaine, par Jenny Lensia.
Bibliographie, par R. Chassomont.
Chronique générale de la Semaine.
Courrier de la Mode, par Jenny Lensia.
Esprit des morts et des vivants, par Atticus.
Sphinxiana, par Bramet. — *Bulletin financier*, par E. Briau. — *Chronique agricole*. — *Halles et Marchés*.

Librairie H. OUDIN, 51, rue Bonaparte, Paris.

EN VENTE

A la librairie LACHÈSE et DOLBEAU, à Angers

GÉOGRAPHIE ABRÉGÉE DE MAINE-ET-LOIRE

A l'usage des élèves des écoles primaires

Par A. FRANÇOIS, Inspecteur de l'enseignement primaire à Cholet.

Prix 60 centimes, franco 75 centimes.

Théâtre de Saumur.

LES GRANDS SUCCÈS DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

Tournées Artistiques en France et à l'Étranger

M. ÉMILE MARCK, directeur.

MARDI 22 mai 1883,

Avec autorisation spéciale de M. ÉMILE AUGIER, une seule représentation de l'immense succès de la Comédie-Française

LES EFFRONTÉS

Pièce en 5 actes, de M. ÉMILE AUGIER, de l'Académie Française.

Distribution :

Charrier, banquier MM. Émile Marck.
Henri, son fils Rameau.
Vernouillet, faiseur d'affaires Sully.
Giboyer, bohème Lacroix.
Le marquis d'Auberive Chamonin.
De Sergine, journaliste Nersant.
Le vicomte d'Isigny Dorcel.
Le général Balmont.
Le baron Dumont.
La marquise d'Auberive M^{me} Dorsay.
Clémence, fille de Charrier Désir.
La vicomtesse d'Isigny Cantrelle.
La baronne Bardel.
Une femme de chambre Irma.
Un domestique M. Dubois.

Mise en scène de la Comédie-Française.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

BOURSE DE PARIS

DU 48 MAI 1883.

Rente 3 0/0	79 80
Rente 3 0/0 amortissable	81 30
Rente 4 1/2	110 »
Rente 5 0/0	109 35
Obligations du Trésor (anciennes)	509 »
Obligations du Trésor (nouvelles)	515 »

43 ANS DE SUCCÈS

26 RÉCOMPENSES DONT 8 MÉDAILLES D'OR

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Bien supérieur à tous les produits similaires.

Infaillible contre les INDIGESTIONS, maux d'estomac, de cœur, de nerfs, de tête. — Excellent aussi pour la TOILETTE et les dents.

Fabrique à LYON, cours d'Herbouville, 9.

Dépôt dans toutes les principales maisons de pharmacie, droguerie, parfumeries et épiceries fines.

Se méfier des nombreuses imitations.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

DU PROCÈS-VERBAL de l'Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme le **Crédit Général Français**, réunie le 28 avril 1883, et dont un extrait a été déposé pour minute à M^e Massion, notaire à Paris, suivant acte reçu par lui, le 10 mai suivant, il appert que l'Assemblée a adopté la résolution suivante :

La Société anonyme du **Crédit Général Français**, au capital de cent vingt millions, est dissoute sous la condition suspensive ci-après.

M. Edmond MOREAU, liquidateur près le Tribunal de commerce de la Seine, est nommé liquidateur de ladite Société, avec charge et mandat de faire apport moyennant quarante-quatre millions, représentés par quatre-vingt-huit mille actions de cinq cents francs entièrement libérées du titre **Crédit Général Français** et de l'actif à une Société anonyme à constituer, conformément aux statuts déposés sur le bureau, et dont le projet demeurera annexé au procès-verbal.

Il a, en outre, tous les pouvoirs d'usage, attachés à la qualité de liquidateur, même ceux de transiger, de donner toutes mains-levées et tous désistements avec ou sans paiement. La présente résolution est soumise à la condition suspensive que la nouvelle Société, ci-dessus prévue, sera constituée.

Expéditions dudit extrait de délibération et de l'acte de dépôt ont été déposées, l'une au Greffe de la Justice de paix de Saumur, canton sud, le 17 mai 1883, et l'autre au Greffe du Tribunal de commerce de Saumur, le même jour.

MASSION, notaire.

Étude de M^e H. LECOY, avoué à Saumur, rue Dacier, n° 28.

A VENDRE

Sur saisie immobilière,

EN UN LOT,

En l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur,

DIVERS

IMMEUBLES

Consistant en :

BÂTIMENTS, TERRES, PRÉS, VIGNES & BOIS TAILLIS,

Situés communes de Cléré et de Passavant, canton de Vihiers, arrondissement de Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le **Samedi 16 juin 1883**, à midi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :

Qu'en exécution d'un procès-verbal de saisie immobilière du ministère de AMANT, huissier à Vihiers, en date du vingt-six février mil huit cent quatre-vingt-trois, enregistré, visé, dénoncé et transcrit avec sa dénonciation au bureau des hypothèques de Saumur, le dix-neuf mars mil huit cent quatre-vingt-trois, volume 33, n° 24 et 25 ; Et aux requêtes, poursuites et diligences de M. Edouard Granger, propriétaire, demeurant à Vihiers,

Ayant pour avoué constitué M^e HENRY LECOY, licencié en droit, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Dacier, n° 28,

Il sera, en présence du sieur Auguste Jamin, propriétaire cultivateur, demeurant à la Taillée, commune de Cléré, partie saisie,

Où lui dûment appelé, Procédé, le samedi seize juin mil huit cent quatre-vingt-trois, heure de midi, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saumur, au Palais de justice de ladite ville, à la vente aux enchères publiques en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, saisis sur le sieur Auguste Jamin.

Désignation.

LOT UNIQUE.

§ 1^{er}.

Commune de Cléré.

Art. 1^{er}. — Une maison, composée de deux chambres basses, dont une à feu et l'autre froide, écurie ensuite, grenier sur les deux chambres, une autre écurie, cellier en bas-côté der-

rière, portion de grange montée sur piliers en bois, usage à un pressoir en bois et usage au four ; le tout se tenant ; petite cour sur devant et derrière les bâtiments, joignant au nord le Champ-du-Jardin, au levant Jamin, au sud et au couchant Pommereau, le tout d'une contenance d'environ sept ares quatre-vingt-seize centiares.

Art. 2^e. — Le Champ-de-Départ, joignant au nord et au levant Jamin, au sud Pommereau et au couchant Jamin, d'une contenance d'environ cinq ares vingt centiares.

Art. 3^e. — Le Verger, terre, d'une contenance d'environ seize ares cinquante centiares, joignant au nord et au levant Jamin, au midi Pommereau et au couchant Jamin.

Art. 4^e. — Le Clos-de-la-Porte, en vigne, d'une contenance d'environ quarante-quatre ares, joignant au nord Jamin, au levant et au sud un chemin, au couchant Jamin.

Art. 5^e. — Au même lieu, une portion de chemin dit le chemin de la Prée, contenant environ cinq ares cinquante centiares, joignant Jamin, Pommereau et le chemin.

Art. 6^e. — Le Champ-du-Jardin, terre, d'une contenance d'environ deux hectares quatre-vingt-trois ares, joignant au nord Jamin, au levant un chemin, au midi et au couchant Jamin.

Art. 7^e. — Le Prêde-la-Taillée, d'une contenance d'environ un hectare dix-huit ares cinquante centiares, joignant au nord Roche, au levant et au midi Jamin, au couchant Pommereau.

Art. 8^e. — Le Champ-du-Bois, terre, d'une contenance d'environ quatre-vingt-onze ares, joignant au nord un chemin, au levant M. de Contades, au midi et au couchant Frémont.

Art. 9^e. — Le Champ-d'Ajonc, terre, d'une contenance d'environ cinquante-cinq ares, joignant au nord un chemin, au levant M. de Contades, au midi et au couchant Pommereau.

Art. 10^e. — La Taillée, mare, d'une contenance d'environ un are soixante-trois centiares, joignant Pommereau et Jamin.

Art. 11^e. — Un chemin, contenant environ cinq ares, joignant au couchant Jamin et un chemin, et de l'autre côté Gautier.

§ II.

Commune de Passavant.

Art. 12^e. — Sept ares de vigne environ, dans le Clos-des-Bouillers-de-la-Brosse-d'Enfer, joignant au nord Boidron, au midi le chemin de la Salle, au levant Boidron-Blin, et au couchant Legeay, Louis.

Mise à prix : huit mille francs, ci 8.000

DÉCLARATION RELATIVE AUX HYPOTHÈQUES LÉGALES.

Il est ici déclaré que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales, devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, sous-

LECOY.

Nota. — Les enchères ne seront reçues que par le ministère d'avoués exerçant près le Tribunal civil de Saumur.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-trois, folio Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué, poursuivant la vente, à Saumur, rue Dacier, n° 28 ;

2^o Et au Greffe du Tribunal civil de Saumur, où est déposé le cahier des charges.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

MAISON

Située RUE SAINT-JEAN, n° 40,

Comprenant :

Un magasin, deux chambres, cave et grenier,

Occupée par une marchande de lingerie.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire à Saumur, ou à M^e RICHARD, rue de la Marine, n° 1. (207)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

POUR CAUSE DE DÉPART,

A LA PROPRIÉTÉ DE LABRARDAYE Commune de Vivy,

Le dimanche 3 juin 1883, à midi, et dimanches suivants s'il y a lieu.

Il sera vendu : un joli mobilier meublant, literie, vaisselle, batterie de cuisine, cheval, harnais, un coupé et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus cinq pour cent. (302)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o UNE MAISON, sise à Saumur, rue de la Tonnelles, n° 23, occupée par M. D'huy, pharmacien ;

2^o BÂTIMENT, situé à Saumur, rue de la Montée-du-Fort, entre les n° 6 et 8.

Facilité pour le paiement.

S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur. (247)

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE

GRAND IMMEUBLE

De construction récente et en très-bon état,

Au centre de Saumur.

Loyer de 7 à 8,000 fr. par an.

S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire.

Étude de M^e MÉHOUSAS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE :

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 73.

2^o UNE AUTRE MAISON, à côté de la précédente, avec cour devant, n° 71.

3^o PLUSIEURS AUTRES MAISONS joignant celles ci-dessus, avec servitudes, cours, passages et jardins au fond, ayant entrée sur la rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 69.

4^o AUTRE MAISON ET JARDIN, même rue, n° 66.

S'adresser à M^e MÉHOUSAS, notaire, ou à M. TAYEAU, expert à Bagneux.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

VASTE TERRAIN

AVEC MAGASIN

Situé à Saumur, quai de Limoges,

Occupé par M. BELLUVERE.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE JOUEE

MAISON DE CAMPAGNE

Située à Cunault, sur les bords de la Loire.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

AVIS AU PUBLIC

Il vient d'arriver une grande quantité de PONEYS qui seront vendus, samedi 19 et dimanche 20 courant, chez M^e DEHON, au Champ-de-Foire, à Saumur. (346)

CLERC M^e CHAUMIER, notaire à Chinon (Indre-et-Loire), demande un second Clerc, capable de faire tous les actes courants.

Étude de M^e LE BARON, notaire à Saumur, successeur de M^e LAUMONIER.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1^o LA BELLE PRAIRIE, dite LA QUEUE-DE-L'ORMEAU, commune d'Allonnes, contenant 5 hectares 75 ares, joignant au midi la rivière l'Authon, et renfermée des autres côtés par de larges fossés et des haies (produit beaucoup de regain) ;

2^o PLUSIEURS PRÉS, dans la prairie de l'Asnières, commune d'Allonnes, d'une contenance totale de 2 hectares 75 ares.

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Fouchard, ou à M^e LE BARON, notaire. (315)

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UN CLOS DE TERRE ET VIGNE

Situé à la Gravelle, commune de Bagneux, près Saumur,

Joignant MM. Harault, Simon et l'église, et contenant 88 ares environ.

On pourrait diviser ce clos par lots, au gré des acquéreurs.

S'adresser à M. TAYEAU, géomètre-expert à Bagneux, et à M^e LECOMPTE, notaire à Brézé. (237)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

En totalité ou par parties,

UNE PORTION DE MAISON

Sise à Saumur, rue de la Comédie, n° 26,

Actuellement occupée par MM. Fauchillon, Frugier et Moutet.

Cette maison, propre au commerce, comprend : magasins sur la rue, au premier étage ; deuxième et troisième étages sur la rue ; grenier, cour, remise et écurie ;

Étage au-dessus des remise et écurie, grenier.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. FAUCHILLON, qui les occupe, et, pour traiter, à M. LE RAY, avoué, rue du Marché-Noir, n° 12. (316)

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

JOLIE MAISON

Située rue de Bordeaux, 15,

Comprenant NEUF PIÈCES,

Avec Jardin.

S'adresser à M. P. GODET, place du Marché-Noir.

A VENDRE

MAISON et JARDIN

Rue Juive, commune de Saint-Lambert-des-Levés, près Saumur.

S'adresser à M^e veuve GIRAULT, 44, rue Nationale. (284)

A VENDRE

1^o UNE MAISON, rue d'Orléans, n° 28 ;

2^o DEUX MAISONS, rue des Capucins, n° 33 et 35.

S'adresser au bureau du journal.

Glycérine Minéralisée (Pour Bains et pour la Toilette.)

A. RIVAUD

Chimiste Breveté s. g. d. g., SAUMUR. MÉDAILLÉ AUX EXPOSITIONS.



HYGIÈNE et TOILETTE de la Peau, qu'elle nettoie, adoucit et parfume instantanément. Guérit rapidement et préserve des ECZEMAS, DARTRES, PITYRIASIS du Cuir chevelu (pellicules), ENGELURES, CREVASSES, GERÇURES de tous genres, etc., etc.

A SAUMUR, chez l'inventeur, 23, rue du Temple.

Dépôts : Pharmacies, Etablissements de Bains et Maisons de Produits Hygiéniques.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le